



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 17 MAI 1884.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Les avis, documents ou annonces reçus après midi le jeudi de chaque semaine, ne seront pas publiés dans la *Gazette Officielle* du samedi suivant, mais dans le numéro subséquent.

1225

ERRATUM.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 15 mai 1884.

Dans le No. 22 de la *Gazette Officielle* de 1883, à la page 1095, nomination de juges de paix pour la paroisse de L'Epiphanie, comté de L'Assomption, au lieu de "Honoré Hénault," lisez "Nérée Héneau." 1333

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 15 mai 1884.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Hippolyte Lamoureux, Pierre Lecompte, Noël Duval, Joseph Bonneville et Thomas Sheridan, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Saint-Sébastien, comté d'Iberville. Ancienne commission révoquée.

1331

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 17th MAY, 1884.

GOVERNMENT NOTICES.

Notices, documents or advertisements received after twelve o'clock on the Thursday of each week, will not be published in the *Official Gazette* of the Saturday following, but will appear in the next subsequent number. 1226

ERRATUM.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 15th May, 1884.

In No. 22 of the *Official Gazette* of 1883, on page 1095, appointment of justices of the peace, for the parish of L'Epiphanie, county of L'Assomption, instead of "Honoré Hénault," read "Nérée Héneau." 1334

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 15th May, 1884.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Hippolyte Lamoureux, Pierre Lecompte, Noël Duval, Joseph Bonneville and Thomas Sheridan, commissioners for the summary trial of small causes in the parish of Saint-Sébastien, county of Iberville. Former commission revoked.

1332

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 mai 1884.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'adjoindre Ferdinand Audet, écuyer, de la paroisse de Saint-Gervais, comté de Bellechasse, à la commission de la paix pour le district de Montmagny. 1329

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 mai 1884.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil, d'adjoindre Andrew Nelson Bedell, écuyer, du village de Hemmingford, comté de Huntingdon, à la commission de la paix pour le district de Beauharnois. 1305

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 mai 1884.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Narcisse Doyer, écuyer, notaire, de la paroisse de Sainte-Marguerite, dans le comté de Dorchester, commissaire *per dedimus potestatem*. 1295

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 8 mai courant (1884), de nommer M. Augustin Boucher, commissaire d'écoles pour la municipalité de Wolfestown, dans le comté de Wolfe, en remplacement de M. Edmond Houde, absent. 1291

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 mai 1884.

Avis est par le présent donné qu'en conformité de l'acte 46 Victoria, ch. 32, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par ordre en date du 10 mai courant (1884), de permettre que les minutes, répertoire et in lex de Lazare Lefèvre, écuyer, notaire, de Saint-Antoine de Tilly, soient remis à Edmond LaRue, écuyer, notaire, de la dite paroisse de Saint-Antoine de Tilly.

1297

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :
Adj. 5130.

Chichester.

Lot 4, dans le 3^{ème} rang, à John Coghlan.

Low.

Lot 46, dans le 8^{ème} rang, à Jeremiah Mahony.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 13 mai 1884. 1299

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle

2

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 13th May, 1884.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to associate Ferdinand Audet, esquire, of the parish of Saint-Gervais, county of Bellechasse, to the commission of the peace for the district of Montmagny. 1330

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 9th May, 1884.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to associate Andrew Nelson Bedell, esquire, of the village of Hemmingford, county of Huntingdon, to the commission of the peace for the district of Beauharnois. 1306

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 13th May, 1884.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Narcisse Doyer, esquire, notary, of the parish of Sainte Marguerite, in the county of Dorchester, commissioner *per dedimus potestatem*. 1296

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by an order in council dated 8th May instant, (1884), to appoint Mr. Augustin Boucher, school commissioner for the municipality of Wolfestown, in the county of Wolfe, instead of Mr. Edmond Houde, absent. 1292

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 13th May, 1884.

Notice is hereby given that in conformity with the act 46 Victoria, ch. 32, His Honor the Lieutenant Governor in council, has been pleased by an order dated 10th May instant, (1884), to allow the minutes, repertory and index of Lazare Lefèvre, esquire, notary, of Saint Antoine de Tilly, to be transferred to Edmond LaRue, esquire, notary, of the said parish of Saint Antoine de Tilly.

1298

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list:

Adj. 5130.

Chichester.

Lot 4, in the 3rd range, to John Coghlan.

Low.

Lot 46, in the 8th range, to Jeremiah Mahony.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
Québec, 13th May, 1884. 1300

PROVINCE OF QUEBEC

Department of Crown Lands

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the

se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le commissaire des Terres de la Couronne annulera la vente de terres publiques dont suit une désignation.

Canton Chertsey.

9e rang.

Lots Nos. 27 et 28, à Edouard Fisk. 1

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissaire.

Québec, 8 mai 1884.

1287 2

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Clarendon.

½ S. E. de ½ S. O. du lot 19, dans le 1er rang, à James Wilson.

½ S. O. de ½ S. O. du lot 19, dans le 1er rang, à Wm. Browne.

½ N. O. de ½ S. O. du lot 20, dans le 1er rang, à John Carson.

½ S. E. de ½ S. O. du lot 20, dans le 1er rang, à Joseph Carson.

Canton Garthby.

Lot 6, dans le 1er S. E. rang, à Léon Ruel.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 7 mai 1884.

1255 2

CHAMBRES LEGISLATIVES.

Toute demande de bills privés qui sont proprement du ressort de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," clause 53, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpenage d'aucun township, igne ou concession ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*,

Quebec Official Gazette, the commissioner of Crown Lands will cancel the sale of the public land mentioned in the following designation:

Township Chertsey.

(9th range.)

Lots Nos. 27 and 28, to Edouard Fisk.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissioner.

Quebec, 8th May, 1884.

1288

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Clarendon.

S. E. ½ of S. W. ½ of lot 19, in the 1st range, to James Wilson.

S. W. ½ of S. W. ½ of lot 19, in the 1st range, to Wm. Browne.

N. W. ½ of S. W. ½ of lot 20, in the 1st range, to John Carson.

S. E. ½ of S. W. ½ of lot 20, in the 1st range, to Joseph Carson.

Township Garthby.

Lot 6, in the 1st S. E. range, to Léon Ruel.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissioner.

Department of Crown Lands,

Quebec, 7th May, 1884.

1256

LEGISLATIVE CHAMBERS.

All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Québec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line ; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work ; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or undividuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district

And any person who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a

adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés. Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou tournant ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
G. C. L.
L. DELORME,
Greffier A. L.

69

Demandes au Parlement.

Avis est donné qu'il sera à la présente session de la Législature de la Province de Québec, présenté un bill pour autoriser la vente de certaines propriétés dépendantes de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud, en son vivant, de la cité de Québec, écuyer, marchand, et qui sont frappées de substitution par le testament du dit Monsieur Renaud.

[1169 3 BOSSÉ & LANGUEDOC, Avocats.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa présente session, par la corporation du village de la Côte Saint-Louis, comté d'Hochelaga, pour obtenir le droit de passer tout règlement pour annexer à la cité de Montréal le territoire du village de la Côte Saint-Louis, et autres pouvoirs se rattachant à la dite annexion par un bill à cet effet.

C. M. R. PRENOVEAU,
Sec.-Trésorier.
Village de la Côte Saint-Louis,
15 avril 1884. 1101 5

AVIS

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, durant la présente session, pour obtenir un acte à l'effet d'annexer le lot de terre portant No. 1698, du cadastre de l'ancienne paroisse de Montréal, à la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce-Ouest.

10 avril 1884. 1123 4

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Emélie Rousseau, de la cité de Montréal,
dans le district de Montréal, épouse de Nazaire
Gauthier, menuisier, du même lieu, et dûment
autorisée à ester en justice,
Demanderesse;

vs.

Le dit Nazaire Gauthier, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

DUHAMEL & RAINVILLE,
Avocats de la Demanderesse,
Montréal, 16 avril 1884. 1087 7

copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying or leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
G. C. L.
L. DELORME,
Clerk L. A.

70

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that a bill will be introduced during the present session of the Legislature of the Province of Québec, to authorize the sale of certain properties belonging to the estate of the late Jean Baptiste Renaud, in his lifetime, of the city of Québec, esquire, merchant, and which are charged with substitution by the will of the said Mr. Renaud.

1170 BOSSÉ & LANGUEDOC, Advocates.

Notice is hereby given that an application will be made at the present session of the provincial legislature of Québec, by the corporation of the village of Côte Saint Louis, county of Hochelaga, to obtain the authorization of passing any by-law regarding the annexation of the territory of the village of Côte Saint Louis, to the city of Montreal, with other powers concerning said annexation by an act to that effect.

C. M. R. PRENOVEAU,
Sec.-Treasurer.
Village of Côte Saint Louis,
15th April, 1884. 1102

NOTICE

Is hereby given that an application will be made to the Legislature of Québec, during the present session, for an Act to annex the lot of land under No. 1698, of the cadastre of the former parish of Montreal, to the municipality of the village of Notre-Dame de Grâce West.

10th April, 1884. 1124

Miscellaneous Notices.

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Emélie Rousseau, of the city of Montreal,
in the district of Montreal, wife of Nazaire
Gauthier, of the same place, joiner, and duly authorized to ester en justice,
Plaintiff;

vs.

The said Nazaire Gauthier, Defendant.
Action for separation as to property has been instituted in this cause.

DUHAMEL & RAINVILLE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 16th April, 1884. 1088

Une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, en vertu de l'acte des compagnies à fonds social, pour obtenir des lettres patentes, par Andrew Somerville, régistrateur; Daniel Boyd, machinist; William I. Maclaren, agent; James B. McIntosh, agent; Charles Marshall, médecin; John H. Gilmore, ferblantier; Richard Wilders, hôtelier; William Fortune, commerçant; John McKay, constructeur de moulins; William W. Corbett, teneur de livres; Thomas H. Handly, barbier; Hugh McAdam, tanneur; Donald McPhee, commerçant; Thomas Gamble, forgeron; James Leslie, tailleur; Edwin S. Elsworth, député régistrateur; John W. Saunders, bijoutier; William A. Dunsmore, marchand; Robert H. Crawford, charpentier; Andrew Cook, agent; Andrew Philips, épicier; Francis Shirriff, meunier; Francis B. Schuyler, commerçant; Lewis McR. Fortune, médecin; William F. Anderson, commerçant d'animaux; John W. Brown, commerçant; Wallace A. Anderson, commerçant; James W. Stark, commis; Thomas B. Pringle, commis; James Switzer, fromager; Malcolm J. Boyd, machinist; Ebenezer D. Henry, machiniste; Claudius S. Burrows, boulanger; John Patton, commis; Everett Frères, commerçants, tous du village de Huntingdon, en le comté de Huntingdon, Andrew Wilson et Patrick McGinnis, commerçants, associés sous le nom de Wilson & McGinnis, Robert McGinnis, tanneur; Daniel C. Boyce, cultivateur; John B. Adams, charpentier; William J. Shearer, charpentier; Alexander McMaster, cultivateur; James Cameron, meunier; Joseph Hingston, charpentier; George Anderson, commerçant; John Elder, propriétaire de moulin, tous de Athelstan, en le comté de Huntingdon; Julius Scriver, M. P., de Hemmingford, en le comté de Huntingdon; Peter McFarlane, commerçant, de Elgin, en le comté de Huntingdon; Thomas H. Paling, hôtelier, de Ormstown, en le comté de Chateauguay; Andrew Williams, commerçant, de Plattsburgh, et John Wesley Campbell, dentiste, de Chateauguay, dans l'Etat de New York; George B. Duncan, commerçant; John Maclaren, avocat; Jessie B. Campbell, fille majeure, et Alexander Gowdey, commissaire priseur; tous des cité et district de Montréal, les incorporant sous le nom de "The Huntingdon Organ Company," pour manufacturer et vendre des orgues et autres instruments de musique.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera en le village de Huntingdon, en le dit comté de Huntingdon.

Le fonds social de la compagnie sera de trente mille piastres, divisé en trois cents actions de cent piastres chacune.

Les dits Julius Scriver, Andrew Somerville, Andrew Wilson, John W. Saunders et William I. Maclaren, seront les premiers directeurs de la compagnie.

MACLAREN, LEET & SMITH,
Procureurs des Requérents.

Huntingdon, 1er mai 1884. 1237 2

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Avis public est par le présent donné, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, après l'expiration d'un mois de la première insertion de cet avis, qu'une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, de la province de Québec, pour obtenir une charte incorporant les requérants et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, à être créée en corps politique et incorporée sous le nom et dans le but ci-après décrits.

Premièrement.—Le nom incorporé proposé de la dite compagnie sera "The Phoenix Electrical Company of Canada" (en commandite).

Deuxièmement.—Les objets de la dite compagnie seront (a) de manufacturer, fournir, employer,

Application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor under the "Joint Stock Companies Incorporation Act," for letters patent, by Andrew Somerville, registrar; Daniel Boyd, machinist; William I. Maclaren, agent; James B. McIntosh, agent; Charles Marshall, physician; John H. Gilmore, tinsmith; Richard Wilders, hotel-keeper; William Fortune, trader; John McKay, wheel-wright; William W. Corbett, book-keeper; Thomas H. Handly, barber; Hugh McAdam, tanner; Donald McPhee, trader; Thomas Gamble, blacksmith; James Leslie, tailor; Edwin S. Elsworth, deputy registrar; John W. Saunders, jeweller; William A. Dunsmore, merchant; Robert H. Crawford, carpenter; Andrew Cook, agent; Andrew Philips, grocer; Francis Shirriff, miller; Francis B. Schuyler, trader; Lewis McR. Fortune, physician; William F. Anderson, drover; John W. Brown, trader; Wallace A. Anderson, trader; James W. Stark, clerk; Thomas B. Pringle, clerk; James Switzer, cheesemaker; Malcolm J. Boyd, machinist; Ebenezer D. Henry, machinist; Claudius S. Burrows, baker; John Patton, clerk; Everett Bros., traders, all of the village of Huntingdon, in the county of Huntingdon; Andrew Wilson and Patrick McGinnis, traders, co-partners, under the name of Wilson and McGinnis, Robert McGinnis, tanner; Daniel C. Boyce, farmer; John B. Adams, carpenter; William J. Shearer, carpenter; Alexander McMaster, farmer, James Cameron, miller; Joseph Hingston, carpenter; George Anderson, trader; John Elder, mill owner, all of Athelstan, in the county of Huntingdon; Julius Scriver, M. P., of Hemmingford, in the county of Huntingdon; Peter McFarlane, trader, of Elgin, in the county of Huntingdon; Thomas H. Paling, hotel-keeper, of Ormston, in the county of Chateauguay; Andrew Williams, trader, of Plattsburgh, and John Wesley Campbell, dentist, of Chateauguay, in the State of New-York; and George B. Duncan, trader; John J. Maclaren, advocate; Jessie B. Campbell, spinster; and Alexander Gowdey, auctioneer, all of the city and district of Montreal, incorporating them under the name of the Huntingdon Organ Company," to manufacture and sell organs and other musical instruments with the principal place of business in the village of Huntingdon, in said county of Huntingdon.

The capital stock of the company to be thirty thousand dollars in three hundred shares of one hundred dollars each.

The said Julius Scriver, Andrew Somerville, Andrew Wilson, John W. Saundar and William I. Maclaren, to be the first directors of the company.

MACLAREN, LEET & SMITH,
Attorneys for Applicants.

Huntingdon, 1st May, 1884. 1238

Canada,
Province of Québec,
District of Montréal.

Public notice his hereby given, that in pursuance of the terms of the joint stock company's incorporation act, after the expiration of one month from the first appearance of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor of the Province of Québec, in Council, for a charter incorporating the applicants and such other persons as shall become shareholders of the company, so to be incorporated a body politic and corporate under the name and for the purposes hereinafter set forth.

First.—The proposed corporate name of the said company is "The Phoenix Electrical Company of Canada" (limited).

Second.—The objects of the said company are (a) to manufacture, furnish, produce, use, sell

vendre et louer la lumière, la chaleur, le son et pouvoir moteur par l'électricité; (b) d'établir, construire, acquérir ou louer, faire et préparer des lignes en tubes de fil de fer ou autres appareils pour conduire l'électricité, pour les mêmes buts, soit sur terre ou par eau; (c) de faire connexion, lorsqu'il sera nécessaire pour leurs affaires, avec les lignes d'aucune compagnie de télégraphie, le tout sujet aux lois et règlements municipaux aux différents endroits où la dite compagnie pourra faire des affaires; (d) de manufacturer, vendre, importer et exporter toutes espèces de dynamos, lampes, téléphones et instruments électriques et en faire différents usages, par et aux moyens de l'électricité par la production de la chaleur, la lumière ou autres forces, son, et généralement pour faire toutes autres choses qui peuvent être nécessaires pour faire les affaires de la dite compagnie proposée.

Troisièmement.—La principale place d'affaires de la dite compagnie sera en les cité et district de Montréal, en la province de Québec.

Quatrièmement.—Le fonds social de la dite compagnie sera de trois cent cinquante mille piastres, divisé en trois mille cinq cents actions de cent piastres chacune.

Cinquièmement.—Les noms au long, résidences et professions de chacun des requérants sont comme suit: Franklin Henry Smith, banquier, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique; Joseph Ambroise Isaie Craig, électrographe; James Naismith Greenshields, avocat; Arthur Joseph Cleveland, éditeur; Henry Hall Wells, teneur de livres; les quatre derniers des cité et district de Montréal.

Sixièmement.—Les directeurs provisoires de la dite compagnie seront les dits Joseph A. T. Craig, Arthur J. Cleveland et James M. Greenshields, tous sujets anglais et résidant en la cité de Montréal.

GREENSHIELDS, McCORKILL & GUÉRIN,
Procureurs des Requérants.
Montréal, 1er mai 1884. 1239 2

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Adrienne Tremblay, de Sainte-Cunégonde, dit district, épouse de Joseph Bergeron, capitaine de barge, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Joseph Bergeron, capitaine de barge, de Sainte-Cunégonde, dit district, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, à Montréal, le 29 avril courant.

DE MARTIGNY & DE MARTIGNY,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 29 avril 1884. 1231 3

Canada, }
Province de Québec, }
District de St-François. } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 856.

Dame Hélène *alias* Marie Adéline Chrétien, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, épouse de David *alias* Louis David Nicol, commerçant, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice pour les fins des présentes, Demanderesse;

vs.

Le dit David *alias* Louis David Nicol, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée par la Demanderesse contre le Défendeur.

BELANGER & CAMIRAND,
Procureurs de la Demanderesse.
Sherbrooke, 16 avril 1884. 873 5

and lease light, heat, sound and motive power from electricity; (b) to establish, construct, purchase or lease, work and carry on lines of wires tubes or other apparatus for conducting electricity, for the said purposes, either by land or by water; (c) to make connection when ever necessary for the purposes of their business with the lines of any telegraph company, the whole subject to the municipal by-laws and regulations in the various places where the said company may thus carry on its business; (d) to manufacture, sell, import or export all kinds of dynamos, lamps, telephones and electrical instruments and appliances whatever from and by means of electricity for the generation of heat, light and sound or other forces and generally to do all such other things as may be necessary for the carrying on of the business of the said proposed company.

Third.—The principal place of business of the said company, shall be in the city and district of Montreal, in the province of Quebec.

Fourth.—The capital stock of the said company is three hundred and fifty thousand dollars, divided into three thousand five hundred shares of one hundred dollars each.

Fifth.—The names in full, address and calling of each applicants are as follows: Franklin Henry Smith, banker, of the city of New York, in the State of New York, one of the United States of America; Joseph Ambroise Isaie Craig, electrician, James Naismith Greenshields, advocate, Arthur Joseph Cleveland, publisher, Henry Hall Wells, book-keeper, the last four all of the city and district of Montreal.

Sixth.—The provisional directors of the said company shall be said Joseph A. I. Craig, Arthur J. Cleveland and James N. Greenshields, all of whom are british subjects, and reside in the city of Montreal.

GREENSHIELDS, McCORKILL & GUERIN,
Attorneys for applicants.
Montreal, 1st May, 1884. 1240

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Adrienne Tremblay, of Sainte Cunégonde, said district, wife of Joseph Bergeron, captain of barge, of same place, duly authorised to ester en justice, Plaintiff;

vs.

Joseph Bergeron, captain of barge, of Sainte Cunégonde, said district, Defendant.
An action in separation as to property has been instituted in this case, at Montreal, on 29th of April instant.

DE MARTIGNY & DE MARTIGNY,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 29th April, 1884. 1232

Canada, }
Province of Quebec, }
District of St Francis. } *In the Superior Court.*
No. 856.

Dame Hélène *alias* Marie Adéline Chrétien, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, wife of David *alias* Louis David Nicol, trader, of the same place, and duly authorized to ester en justice for the ends hereof, Plaintiff;

vs.

The said David *alias* Louis David Nicol, Defendant.
An action for separation as to property has this day, been instituted by Plaintiff against the Defendant.

BELANGER & CAMIRAND,
Attorneys for Plaintiff.
Sherbrooke, 16th April, 1884. 874

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } *Montréal.*
 Dame Jennie Moses, des cité et district de
 Montréal, épouse de Bernard Levy, du même
 lieu, commerçant, par lui dûment autorisée à
 ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Bernard Levy, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été, ce jour,
 instituée par la demanderesse contre le Défendeur.

COOKE & BROOKE,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montréal, 5 mai 1884. 1261 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Chicoutimi. }
 Dame Magdeleine Gagnon, de la paroisse de
 Saint-Félicien, comté et district de Chicoutimi,
 épouse de Epiphane Guilmet, commerçant, du
 même lieu, dûment autoriser à cette fin, a insti-
 tuée une action en séparation de biens contre son
 dit époux.

CHS. GAGNON,
 Procureur de la Demanderesse.
 Chicoutimi, 26 avril 1884. 1131 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. }
 Dame Eva Mathilda Palkenberg, de la paroisse
 de Saint-Romuald, épouse de Ernest William
 Benson, de la dite paroisse de Saint-Romuald,
 marchand, et dûment autorisée à ester en
 justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Ernest William Benson, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été ce jour
 instituée par la demanderesse contre le défendeur.

ANDREWS, CARON,
 ANDREWS & PENTLAND,
 Avocats de la Demanderesse.
 Québec, 23 avril 1884. 1133 4

AVIS

Est par le présent donné que Almon Griffin
 Sweet, Martin Abel Pickle, Amos Russell Sweet,
 John Gardner Sweet et John Cavey, s'adresseront
 au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour rati-
 fier l'acte de vente passé par Thomas H. Sweet,
 en leur faveur comme "The Sweet Cemetery
 Company", et passé devant J. M. Lefebvre,
 notaire, le 17 janvier 1884, d'un certain morceau
 de terre contenant un acre de terre, et étant
 partie du lot quatre, dans le deuxième rang du
 township de Brome, devant servir comme cime-
 tière pour toujours.

Pour les Requérants,
 J. M. LEFEBVRE, N. P.
 Brome, 4 mars 1884. 713 9

AVIS.

Avis est par le présent donné que sous un mois
 après la dernière publication du présent avis,
 demande sera faite à Son Excellence le Lieuten-
 ant-Gouverneur en conseil, dans la Province de
 Québec, par Joseph Lessard, écuyer, imprimeur ;
 Alfred Lionais, écuyer, agent ; Charles Belleau,
 écuyer, imprimeur, de la cite de Montréal, et
 Eugène Chinic, jr., écuyer, marchand ; Arthur
 Turcotte, écuyer, marchand ; et J. A. Charlebois,
 écuyer, notaire, de la ville de Québec ; pour
 obtenir des lettres patentes d'incorporation, les
 constituant eux et toutes autres personnes qui
 pourront devenir actionnaires dans la compagnie
 à être créée et érigée par lettres patentes en
 vertu de l'acte à fonds social, 31 Vict., c. 25.

Le nom de la compagnie sera : "La Compagnie
 d'imprimerie et de publication du Canada."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandé
 est pour imprimer, publier et vendre des jour-
 naux quotidiens, semi-quotidiens et hebdoma-
 daires, et toutes autres publications, et en général

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Montreal. } *Montreal.*
 Dame Jennie Moses, of the city and district of
 Montreal, wife of Bernard Levy, of the same
 place, trader, by him duly authorized to ester
 en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Bernard Levy, Defendant.
 An action en séparation de biens has been
 this day instituted by the Plaintiff against the
 Defendant.

COOKE & BROOKE,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 5th May, 1884. 1262

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Chicoutimi. }
 Dame Magdeleine Gagnon, of the parish of Saint
 Félicien, county and district of Chicoutimi, wife
 of Epiphane Guilmet, of the same place, trader,
 duly authorized according to law, has instituted
 an action for separation as to property against
 her said husband.

CHS. GAGNON,
 Attorney for Plaintiff.
 Chicoutimi, April 26th, 1884. 1132

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Quebec. }
 Dame Eva Mathilda Palkenberg, of the parish of
 Saint Romuald, wife of Ernest William Benson,
 of the said parish of Saint Romuald, merchant,
 and duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Ernest William Benson, Defendant.
 An action for separation as to property has this
 day been instituted by plaintiff against defend-
 ant.

ANDREWS, CARON,
 ANDREWS & PENTLAND,
 Attorneys for Plaintiff.
 Quebec, 23rd April, 1884. 1134

NOTICE

Is hereby given that Almon Griffin Sweet,
 Martin Abel Pickle, Amos Russell Sweet, John
 Gardner Sweet and John Cavey, will apply to the
 Lieutenant Governor in Council, to confirm the
 deed of sale executed by Thomas H. Sweet, to
 them as "The Sweet Cemetery Company", and
 passed before J. M. Lefebvre, notary, on the 17th
 January last, 1884, of a certain parcel of land
 containing one acre in superficies, and forming
 part of lot number four, in the second range of
 the township of Brome, to be used as a cemetery
 forever.

For the Applicants,
 J. M. LEFEBVRE, P. N.
 Brome, 4th March, 1884. 714

NOTICE.

Notice is hereby given that, within one month
 from the last publication of the present notice,
 application will be made to the Lieutenant
 Governor in Council, in the province of Quebec,
 by Joseph Lessard, esq., publisher ; Alfred Lionais,
 esq., agent ; Charles Belleau, esq., printer, of Mon-
 treal ; Eugène Chinic, jr., esq., merchant ; Arthur
 Turcotte, esq., merchant ; and J. A. Charlebois,
 esq., notary, of the city of Quebec ; to obtain
 Letters Patent of incorporation, incorporating
 them and all other persons who may become
 shareholders in the Company to be created and
 erected by Letters Patent in virtue of the joint
 stock companies Act, 31 Vict., c. 25.

The name of the company will be : "The Prin-
 ting and Publishing Company of Canada."

The object for which incorporation is sought
 is to print, publish and sell, daily, half-daily and
 weekly newspapers and other publications, and
 generally to carry on the business of printing,

pour faire des affaires d'imprimerie, de gravures, de lithographie, d'impressions, de publications, d'annonces, de reliures, et de gravures sur bois et sur acier.

Les opérations de la future compagnie se feront en la cité de Montréal, et dans d'autres endroits, dans la Province de Québec, et la principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Montréal.

Le montant du fonds social de la compagnie est de cent mille dollars, divisé en mille actions de cent dollars chaque.

Les premiers directeurs de la future compagnie seront Joseph Lessard, écuyer, imprimeur; Alfred Lionais, écuyer, agent, de Montréal; et Eugène Chinic, jr., marchand; Arthur Turcotte, écuyer, marchand; et J. A. Charlebois, écuyer, notaire, de la cité de Québec, tous sujets de Sa Majesté.

SARRASIN & JEANNOTTE,
Solliciteurs.

Montréal, 14 avril 1884. 1105 5

engraving, lithography, publishing, advertising, binding, engraving on wood and on steel.

The operations of the said company will be carried on in the city of Montreal, and in other places, in the province of Quebec, and the principal place of business of the said company will be in the said city of Montreal.

The amount of the capital stock of the said company is one hundred thousand dollars, divided into one thousand shares of one hundred dollars each.

The first directors of the future company will be Joseph Lessard, esq., publisher; Alfred Lionais, esq., agent, of Montreal; and Eugène Chinic, jr., esq., merchant; Arthur Turcotte, esq., merchant; J. A. Charlebois, esq., notary, of the city of Quebec, all subjects of Her Majesty.

SARRASIN & JEANNOTTE,
Sollicitors

Montreal, 14th April, 1884. 1106

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Henry Mulholland, Joel C. Baker et Joseph Mulholland, tous de la cité de Montréal, marchands de quincaillerie et associés, y faisant affaires sous le nom et raison de Mulholland & Baker, tant individuellement que tels associés, faillis.

Une assemblée des créanciers en cette affaire aura lieu en mon bureau, No. 115, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, le cinquième jour de juin prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir la résignation du présent syndic et pour nommer un autre syndic à sa place.

JOHN FAIR,
Syndic.
1335

Montréal, 15 mai 1884.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

In re:—Cléophas Guindon, marchand, de la cité et du district de Montréal, failli,

Requérant sa décharge.

Le treizième jour de juin prochain, le dit failli s'adressera à la dite cour, pour sa décharge en vertu du dit acte.

LORANGER & BEAUDIN,
Avocats du Requérant.

Montréal, 6 mai 1884. 1259 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } Cour Supérieure
District de Beauharnois. }

Dans l'affaire de François-Xavier Barrette, forgeron, de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, dans le district de Beauharnois, failli.

Le deuxième jour de juillet prochain, le sousigné s'adressera à ladite cour pour obtenir une décharge en vertu dudit acte et amendement.

FRANÇOIS-XAVIER BARRETTE,
Par SEERS & LAURENDEAU,
Ses procureurs ad litem.

Beauharnois 25 avril 1884. 1171 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de William Taylor Davie et Robert George Sample, tous deux de la ville de Lévis,

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry Mulholland, Joel C. Baker and Joseph Mulholland, all of the city of Montreal, hardware merchant and co-partners, carrying on business there under the name and firm of Mulholland & Baker, as well individually and as such co-partners, Insolvents.

A meeting of the creditors in this matter will be held at my office, No. 115, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on the fifth day of June next, at three o'clock afternoon, to receive the resignation of the assignee herein and to appoint another assignee in his place.

JOHN FAIR,
Assignee.
1336

Montreal, 15th May, 1884.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In re:—Cléophas Guindon, of the city and district of Montreal, merchant, an Insolvent,

Petitioner for his discharge.

On the thirteenth day of June next, the said insolvent will apply to the said Court for his discharge under the said act.

LORANGER & BEAUDIN,
Attorneys for Petitioner.

Montreal, 6th May, 1884. 1260

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Beauharnois. }

In the matter of François Xavier Barrette, blacksmith, of the parish of Saint Jean Chrysostôme, in the district of Beauharnois, an Insolvent.

On the second day of July next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.

FRANÇOIS XAVIER BARRETTE,
By SEERS & LAURENDEAU,
His attorneys ad litem.

Beauharnois, 25th April, 1884. 1172

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of William Taylor Davie and Robert George Sample, both of the town of Lévis, ship

et marchand d'agrès, et faisant affaires en société à la cité de Québec, sous les nom et raison de Davie & Sample, faillis.

Lundi, le neuvième jour de juin prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour une décharge sous le dit acte.

WILLIAM TAYLOR DAVIE,
ROBERT GEORGE SAMPLE,
Par ANDREWS, CARON,
ANDREWS & PENTLAND,
Leurs procureurs *ad litem*.

1197 3

chandlers, and co-partners, trading together at Quebec, as such under the name and firm of Davie & Sample, Insolvents.

On Monday, the ninth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM TAYLOR DAVIE,
ROBERT GEORGE SAMPLE,
Per ANDREWS, CARON,
ANDREWS & PENTLAND,
Their attorneys *ad litem*.

1198

Règles de Cour.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 261.

Le quatorzième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-quatre.

PRESENT :—L'hon. Juge DOHERTY.

The Montreal Manufacturing Company (limitée),
En liquidation ;

et

David Macfarlane, Requéant.

La cour après avoir entendu le requérant sur sa requête produite ce jour d'hui, alléguant qu'il a été nommé liquidateur de la dite compagnie ; que les délais fixés par cette cour, dans lesquels les créanciers de la dite compagnie auront à produire leurs réclamations, sont expirés le 12 mai courant ; que le dit requérant est maintenant prêt à distribuer l'actif de la dite compagnie aux ayants droit, et demandant, le dit requérant, que cette cour détermine un certain salaire ou rémunération à être payés au requérant, au moyen d'un pourcentage ou autrement ;

Fixe le vingt-six mai courant, comme le jour auquel cette cour déterminera la rémunération du dit liquidateur, et ordonne qu'avis à cet effet soit donné aux dits créanciers par une insertion dans la *Gazette Officielle de Québec*, et deux insertions dans deux papiers nouvelles publiés en la cité de Montréal, en langues française et anglaise.

(De par la Cour,)

HUBERT, HONEY & GENDRON,

1337

P. C. S.

Rules of Court.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 261.

The fourteenth day of May, eighteen hundred and eighty four.

PRESENT :—The Honble. Mr. Justice DOHERTY.

The Montreal Manufacturing Company (limited),
In liquidation ;

and

David Macfarlane, Petitioner.

The court having heard the petitioner David Macfarlane, upon his petition this day filed alleging that he has been appointed liquidator of the said company ; that the delay fixed by the court within which the creditors of the said company should file their claims expired on the 12th of May instant ; that the said petitioner is now ready to distribute the assets of the said company amongst the parties entitled thereto, and asking, the said petitioner, that this court do fix a certain salary or remuneration by way of percentage or otherwise to be paid to him ;

Doth fix the twenty sixth day of May instant, as the day on which the court will fix the said liquidator's remuneration, and doth order that notice be given to that effect to said creditors by one insertion in the *Quebec Official Gazette*, and two insertions in two newspapers published one in the french language, and the other in the english language, in this city.

(By the court.)

HUBERT, HONEY & GENDRON,

1338

P. S. C.

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Vendition Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être opposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JOSEPH BEDARD et
No. 55. } *al.*, Demandeurs ;

contre HONORÉ DRAPEAU, Défendeur ; et MM.
Picaud et Cannon, Procureurs distrayants.

Comme appartenant à Joseph Bédard et al.

Le lot numéro dix dans le premier rang du canton de Stanfold, de la contenance de trois

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Vendition Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JOSEPH BEDARD et al.,
No. 55. } Plaintiffs ; against

HONORÉ DRAPEAU, Defendant, and Messrs.
Picaud and Cannon, *Procureurs distrayants*.

As belonging to Joseph Bédard et al.

Lot number ten in the first range of the township of Stanfold, containing three hundred and

cent cinquante acres de terre—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 14 mai 1884. 1317
[Première publication, 17 mai 1884.]

fifty acres of land—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fifth day of July next.

AUGUSTE QUESNEL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 14th May, 1884. 1318
[First published, 17th May, 1884.]

Ventes par le Shérif.—Beauce

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclimations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS

Cour Supérieure.—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } L'HONORABLE GEORGE
No. 1188. } L'EDOUARD COUTURE ET LOUIS
EDOUARD COUTURE, tous deux commerçants, de la ville de Lévis, et associés comme tels au dit lieu, sous les nom et raison de G. & Ed. Couture, Demandeurs; contre ADOLPHE LECOMTE, charron, de la paroisse de Saint-François, dans le district de Beauce, Défendeur, à savoir:

Un certain lopin de terre ou emplacement situé en la dite paroisse de Saint-François, au premier rang nord est de la rivière Chaudière, en la seigneurie de Rigaud Vaudreuil, en le comté de Beauce; borné en front par le sud-ouest au chemin de front actuel du dit lieu, et en profondeur par le nord-est à Pierre Veilleux, représentant Léger Lubier, d'un côté au nord-ouest à Narcisse Rodrigue, fils, et de l'autre côté au sud-est à Marcellin Quirion, représentant Pierre Basque, —avec les maisons et autre bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; et contenant le dit emplacement un arpent de front sur un arpent et sept perches de profondeur dans la ligne du côté nord-ouest, et un arpent six perches et six pieds dans la ligne du côté sud-ouest, plus ou moins.

Cette vente sera faite à la charge de se conformer aux conclusions des oppositions faites en cette cause, l'une par la compagnie "The DeLery Gold Mining Company," sur laquelle jugement a été donné le dix-neuf mars dernier; et l'autre par Dame Catherine C. E. Couillard *et al.*, et sur laquelle jugement a aussi été donné le trente avril dernier.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le seizième (16e) jour de juin prochain.

G. O. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint Joseph Beauce, 2 mai 1884. 1241 2
[Première publication, 10 mai 1884.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale. Oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit: } L'HONORABLE GEORGE
No. 1188. } L'EDOUARD COUTURE AND LOUIS
EDOUARD COUTURE, both traders, of the town of Lévis, and in partnership as such at the said place, under the name and firm of G. & Ed. Couture, Plaintiffs; against ADOLPHE LECOMTE, cartwright, of the parish of Saint François, in the district of Beauce, Defendant, to wit:

A certain parcel of land or emplacement situate in the said parish of Saint François, in the first range north east of the river Chaudière, in the seigniory of Rigaud Vaudreuil, in the county of Beauce; bounded in front to the south west by the actual front road of the said place, and in depth to the north east by Pierre Veilleux, representing Léger Lubier, on one side to the north west by Narcisse Rodrigue, junior, and on the other side to the south east by Marcellin Quirion, representing Pierre Basque—with the house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement containing one arpent in front by one arpent and seven perches in depth on the line to the north west side, and one arpent and six perches and six feet on the line to the south west side, more or less.

This sale will be made subject to the charge of conforming to the conclusions of the oppositions made in this cause, one by "The DeLery Gold Mining Company," upon which judgment was given on the nineteenth of March last, and the other by Dame Catherine C. E. Couillard *et al.*, and upon which judgment was also given on the thirtieth of April last.

To be sold at the church door of the parish of Saint François of Beauce, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at NOON. The said writ returnable on the sixteenth (16th) day of June next.

G. O. TASCHEREAU

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 2nd May, 1884. 1242
[First published, 10th May, 1884.]

Ventes par le Shérif.—Beauharnois

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS
Cour Supérieure—District de Beauharnois.

Province de Québec, } **MATHEW BANNAN**,
District de Beauharnois, } de la paroisse
à savoir: No. 343. } de Sainte-Philomène,
district de Beauharnois, cultivateur; contre **PAUL TRUDEL**, de la dite paroisse de Sainte-Philomène, dit district, commerçant.

Une terre, No. 197, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Martine, dans Sainte-Martine; bornée en front par la rivière Châteauguay, en arrière par le No. 313, d'un côté par le No. 198, de l'autre côté par les Nos. 195 et 196. Superficie, 55 arpents et douze perches, plus ou moins.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Martine, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le dix juillet aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,
Beauharnois, 24 mars 1884. Shérif.
[Première publication, 29 mars 1884.] 899 3

Ventes par le Shérif—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } **ELIJAH E. SPENCER**,
No. 3075. } Demandeur; contre les
terres et tenements de **HORATIO N. CURRIE**,
Défendeur.

Les immeubles mentionnés et décrits dans le dit bref, comme suit, à savoir:

Un morceau de terre situé dans le canton de Stanbridge, connu et désigné comme le quart est du lot numéro seize, dans le quatrième rang des lots du dit canton, contenant environ cinquante acres en superficie—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS
Superior Court.—District of Beauharnois.

Province of Québec, } **MATHEW BANNAN**,
District of Beauharnois, } of the parish of
to wit: No. 343. } Sainte Philomène, district
of Beauharnois, farmer; against **PAUL TRUDEL**, of the said parish of Sainte Philomène, said district, trader.

A land, No. 197, on the official plan and book of reference for the parish of Sainte Martine, in Sainte Martine; bounded in front by the river Châteauguay, in rear by No. 313, on one side by No. 198, on the other side by Nos. 195 and 196. 55 arpents and twelve perches in superficies, more or less.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Martine, on the SECOND day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth July also next.

PHILEMON LABERGE,
Beauharnois, 24th March, 1884. Sheriff.
[First published 29th March, 1884.] 900

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } **ELIJAH E. SPENCER**, Plain
No. 3075. } Defendant; against the lands and
tenements of **HORATIO N. CURRIE**, Defendant.

The immoveables mentioned and described in the said writ, as follows, to wit:

A certain piece of land situate in the township of Stanbridge, known and designated as the east quarter of lot number sixteen, in the fourth range of lots of said township, containing about fifty acres in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the

pour le comté de Missisquoi, à Bedford, en le canton de Stanbridge et district de Bedford, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 3 mai 1884. 1251 2
[Première publication, 10 mai 1884.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le R gistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } THE CANADA INVEST-
No. 197. } MENT AGENCY
COMPANY, Demanderesse; contre les meubles
et effets et les terres et ténements de JAMES
McPHERSON, Défendeur, savoir:

Un lot de terre situé au côté est de la rue Albert, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous les numéros cinq cent quarante-trois et cinq cent quarante-quatre, de la contenance de cent soixante et deux pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur.

2. Un lot de terre situé au côté ouest de la rue Allan, en la dite ville de Saint-Jean, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le No. 918 (neuf cent dix-huit).

3. Un lot de terre situé au côté ouest de la rue Saint-Pierre, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le No. 879, (huit cent soixante et dix-neuf, de forme irrégulière).

4. Un lot de terre situé au côté nord de la rue Saint-Jacques, en la ville de Saint-Jean susdite, étant connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le numéro quatre-vingt-deux (No. 82), de la contenance de trente-six pieds de front sur soixante et douze pieds de profondeur—avec toutes les bâtisses y érigées.

5. Un lot de terre situé au côté ouest de la rue Richelieu, (ci-devant rue front), en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, contenant soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise; borné à l'est par la dite rue Richelieu, à l'ouest par le No. 82, au sud par la rue Saint-Jacques, et au nord par William Borbridge ou représentants—avec toutes les bâtisses érigées et étant sur le dit lot de terre qui est maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le numéro quatre-vingt-quatre (84).

Pour être vendus les dits lots de terre, en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de

county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 3rd May, 1884. 1252
[First published, 10th May, 1884.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Pundermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } THE CANADA INVEST-
No. 107. } MENT AGENCY
COMPANY (limited), Plaintiff; against the goods
and chattels and the lands and tenements of
JAMES McPHERSON, Defendant, to wit:

1. A lot of land situated on the east side of Albert street, in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under the numbers five hundred and forty three and five hundred and forty four, containing one hundred and sixty two feet in front by one hundred and forty four feet in depth.

2. A lot of land situated on the west side of Allan street, in the said town of Saint Johns, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under the No. 918, (nine hundred and eighteen.)

3. A lot of land situated on the west side of Saint Peter street, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under the No. 879, (eight hundred and seventy nine, of an irregular form.)

4. A lot of land situated on the north side of Saint James street, in the town of Saint Johns aforesaid, being known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under the number eighty two (82), containing thirty six feet in front by seventy two feet in depth—with all the buildings thereon erected.

5. A lot of land situated on the west side of Richelieu street, (heretofore front street), in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth, more or less, with any guarantee as to precise measure; bounded to the east by said Richelieu street, to the west by the lot No. 82, to the south by Saint James street, and to the north by William Borbridge or representatives—with all the buildings thereon and being on said lot of land, who is known know on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under the number eighty four (84).

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns aforesaid, on the NINE-

Saint-Jean susdite, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, et plus tard s'ils n'étaient pas tous vendus durant ce temps. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de juillet prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 10 mai 1884. 1293
[Première publication, 17 mai 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } NARCISSE BERGER,
No. 190 } Demandeur; contre
ISAAC PIEDALUE ET AL., Défendeurs.

Comme appartenant au dit Isaac Piédalue.

1. Une terre située en la première concession sud-est de la rivière de Montréal, en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville, de la contenance de soixante et huit arpents et vingt-cinq perches en superficie, connu comme le numéro trois cent seize (316), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse—avec maison et autres bâtisses y érigées.

2. Les trente-trois cinquante-deuxièmes (33/52) indivis d'une terre située dans la concession de l'Acadie, au côté nord-ouest de la rivière de Montréal, en la dite paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, de la contenance de quatre-vingt-trois arpents, trente-deux perches et cent soixante et deux pieds en superficie, plus ou moins, moins le chemin qui la traverse, étant le numéro trois cent dix-sept (317), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse—avec deux granges dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie susdite, le VINGT-CINQUIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 13 mai 1884. 1307
[Première publication, 17 mai 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le district d'Iberville.

St. Jean, à savoir: } PIERRE LALANNE, De-
No. 20. } mandeur; contre JO-
SEPH SENÉ, Défendeur.

Un lopin de terre situé au côté sud du chemin du rang double de Murray, en la paroisse de Sainte-Brigide, dans le district d'Iberville, étant le No. 383, des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Brigide—avec maison, grange et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Brigide, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, le 19 mars 1884.
[Première publication, le 22 mars 1884.] 859 3

Ventes par le Shérif—Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin

TEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon, and later if not all sold during that time. Said writ returnable on the twenty first day of July next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 10th May, 1884. 1294
[First published, 17th May, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } NARCISSE BERGER,
No. 190. } Plaintiff; against
ISAAC PIEDALUE ET AL., Defendants.

As belonging to the said Isaac Piédalue.

1. A farm situated in the first concession south east of the river of Montreal, in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, containing sixty eight arpents and twenty five perches in superficies, known as the number three hundred and sixteen (316), of the official plan and book of reference of the said parish—with a house and other buildings thereon erected.

2. The undivided thirty three fifty seconds (33/52) of a farm situated in the concession of l'Acadie, on the north west side of the river of Montreal, in the said parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, containing eighty three arpents, thirty two perches and one hundred and sixty two feet in superficies, more or less, less the road which crosses it, being the number three hundred and seventeen (317), of the official plan and book of reference of the said parish—with two barns thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, on the TWENTY FIFTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of September next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 13th May, 1884. 1308
[First published, 17th May, 1884.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the district of Iberville.

Saint Johns, to wit: } PIERRE LALANNE,
No. 20. } Plaintiff; against
JOSEPH SENÉ, Defendant.

A lot of land situated on the east side of Murray, double range, in the parish of Sainte Brigide, in the district of Iberville, being the lot No. 383, of the official plan and book of reference of the said parish of Sainte Brigide—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Brigide, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of June next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 19th March, 1884. 860
[First published, 22nd March, 1884.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger or other oppositions

de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } **R**EGENT FORTIN, marchand, de la paroisse de Saint-Alexandre, district de Kamouraska, Demandeur; contre THOMAS OUELLET, cultivateur, du même lieu, Défendeur, c'est à savoir:

Une terre située au sixième rang de la paroisse de Saint-Alexandre, de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, étant le No. 889, du plan cadastral et livre de renvoi officiel de la dite paroisse de Saint-Alexandre; bornée au nord au cinquième rang, au sud au septième rang de la dite paroisse de Saint-Alexandre; tenant au sud-ouest à Régent Fortin, le demandeur, et au nord-est partie à Théodore Pelletier et partie à Odilon Bérubé — avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A charge par l'acquéreur de payer la rente seigneuriale due sur la dite terre depuis le premier octobre dernier (1883).

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Fraserville, 16 avril 1884. 1081 2
[Première publication, 19 avril 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } **F**RANÇOIS PELCHAT, marchand, de la paroisse de Saint-Alexandre, Demandeur; contre JOSEPH EUSEBE PARADIS, cultivateur, ci-devant du même lieu, et actuellement de Saint-Epiphane, Défendeur, c'est à savoir:

Une terre de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, sise et située dans la paroisse de Saint-Alexandre, dans le quatrième rang de la seigneurie Verbois, connue et désignée sous le No. 517, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Kamouraska, pour la paroisse de Saint-Alexandre; borné au nord-est à Pierre Blier, et au sud-ouest à Ignace Guérette, — avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre, JEUDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures avant-midi. Bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

F. A. SIROIS.

Bureau du Shérif, Shérif.
Fraserville, le 24 mars 1884. 901 3
[Première publication, 29 mars 1884.]

Ventes par le Shérif—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire

to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days, next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } **R**EGENT FORTIN, merchant, of the parish of Saint Alexandre, district of Kamouraska, Plaintiff; against THOMAS OUELLET, farmer, of the same place, Defendant, to wit:

A land situate in the sixth range of the parish of Saint Alexandre, of four arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, being No. 889, on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Alexandre; bounded to the north by the fifth range, to the south by the seventh range of the said parish of Saint Alexandre; bounded to the south west by Régent Fortin, the plaintiff; and to the north east partly by Théodore Pelletier and partly by Odilon Bérubé — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge upon the purchaser to paying the seigniorial rent due on the said land since the first October last, (1883).

To be sold at the church door of the parish of Saint Alexandre, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Fraserville, 16th April, 1884. 1082
[First published, 19th April, 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } **F**RANÇOIS PELCHAT, merchant, of the parish of Saint Alexandre, Plaintiff; against JOSEPH EUSEBE PARADIS, farmer, heretofore of the same place, and now of Saint Epiphane, Defendant, to wit:

A land of two arpents in front by thirty arpents in depth, situate and being in the parish of Saint Alexandre, in the fourth range of the seigniorie Verbois, known and designated under No. 517, on the official plan and book of reference of the cadastre of the county of Kamouraska, for the parish of Saint Alexandre; bounded to the north east by Pierre Blier, and to the south west by Ignace Guérette — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Alexandre, on THURSDAY the TWENTY NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of June next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Fraserville, 24th March, 1884. 902
[First published, 29th March, 1884.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de*

connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } THOMAS EDMOND
No. 235. } DODET D'ORSENNENS, écuyer, médecin, en sa qualité de tuteur à Charles Caty, Julie Caty et Paul Henry Caty, enfants mineurs issus du mariage de Telesphore Caty avec Marie Joséphine Dodet D'Orseuons, et le dit TELESOPHORE CATY, commerçant, tous deux des cité et district de Montréal, Demandeurs; contre les terres et ténements de ALPHONSE CHRISTIN, des cité et district de Montréal, écuyer, avocat, Défendeur.

Les terres et ténements mentionnés dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit, savoir:

1. Un terrain situé dans la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, sous le numéro trois cent trente (No. 330), contenant quarante-trois pieds de front sur cent cinquante-six pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Laurent, et en arrière par la rue Saint Charles Borromée—avec quatre maisons en bois et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, aux frais, charges et risques de Joseph Christin, de la cité de Montréal, manufacturier, le ci-devant adjudicataire. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

M. JACQUES VILBON,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 13 mai 1884. 1301
[Première publication, 17 mai 1884.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } MESSIEURS T. & C. C.
No. 114. } DE LORIMIER, de Montréal, avocats, distrayant pour frais; contre les terres et ténements de WILLIAM DE COURCY HARNETT, des cité et district de Montréal, avocat, Défendeur, dans une cause où Dame Medora E. Mussen, de la dite cité de Montréal, épouse du dit William De Courcy Harnett, dûment autorisée à ester en justice, était Demanderesse, et le dit William De Courcy Harnett, était Défendeur.

Les terres et ténements mentionnés dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit, savoir:

Un lot de terre situé en les cité et district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro trois cent soixante et onze (371); borné en front par la rue Dorchester—avec les bâties sus-érigées.

A la charge, par l'adjudicataire ou les adjudicataires, de laisser jouir Dame Mathilde Quesnel, opposante en cette cause, de la jouissance des maisons érigées sur le dit immeuble, jusqu'au paiement de la somme de cent cinquante piastres, le tout conformément au jugement rendu en cette cause, le neuvième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt quatre, sur l'opposition afin de charge, filée en cette cause par la dite opposante.

Pour être vendu, sujet comme susdit, en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE

distraince, afin de charge or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THOMAS EDMOND DODET
No. 235. } D'ORSENNENS, esquire, physician, in his quality of tutor to Charles Caty, Julie Caty and Paul Henry Caty, minor children, issue of the marriage of Telesphore Caty with Marie Joséphine Dodet D'Orseuons, and the said TELESOPHORE CATY, trader (*negociant*), both of the city and district of Montreal. Plaintiffs; against the lands and tenements of ALPHONSE CHRISTIN, of the city and district of Montreal, esquire, advocate, Defendant.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows, to wit:

1. A land situate in the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Laurent ward, of the city of Montreal, under number three hundred and thirty (330), containing forty three feet in front by one hundred and fifty six feet in depth, more or less; bounded in front by Saint Laurent street, and in rear by Saint Charles Borromée street—with four wooden houses and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon, at the costs, risks and charges of Joseph Christin, of the city of Montreal, manufacturer, the former adjudicataire. The said writ returnable on the fourth day of June next.

M. JACQUES VILBON,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 13th May, 1884. 1302
[First published, 17th May, 1884.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } MESSRS. T. & C. C. DE
No. 114. } LORIMIER, of Montreal, advocates, distracting for costs; against the lands and tenements of WILLIAM DE COURCY HARNETT, of the city and district of Montreal, advocate, Defendant, in a cause wherein Dame Medora E. Mussen, of the said city of Montreal, wife of said William De Courcy Harnett, duly authorized to ester en justice, was plaintiff, and the said William De Courcy Harnett, was Defendant.

The lands and tenements mentioned in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows, to wit:

A lot of land situate in the city and district of Montreal, and known and distinguished on the official plan and book of reference of the Saint Louis ward, of the said city of Montreal, as lot number three hundred and seventy one (371); bounded in front by Dorchester street—with the buildings thereon erected.

Subject to the charge, by the purchaser or purchasers, of allowing Dame Mathilde Quesnel, opponent in this cause, the enjoyment of the houses erected upon the said immovable until the payment of the sum of one hundred and fifty dollars, the whole in conformity with the judgment rendered in this cause, on the ninth day of April, one thousand eight hundred and eighty four, upon the opposition *afin de charge*, filed in this cause by the said opponent.

To be sold, subject as aforesaid, at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the

de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif
Montréal, 13 mai 1884. 1303
[Première publication, 17 mai 1884.]

VENTITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } MELVIN SMITH, des
No. 2162. } Cité et district de Montréal, gentleman, Demandeur ; contre les terres et tenements de WILLIAM KELLY, du village de Campbellford, in the province d'Ontario, commerçant, Défendeur.

Les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit, à savoir :

Un lot de terre sis et situé dans la ville de Longueuil, comté de Chambly, district de Montréal ; borné en front par la rue Saint-Thomas, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville, sous le numéro cent soixante et quatre (164), du dit plan—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le DEUXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et charges de John Kelly, de la ville de Longueuil, gentleman, le ci-devant adjudicataire. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif
Montréal, 14 mai 1884. 1315
[Première publication, 17 mai 1884.]

VENTITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA BANQUE D'HOCHE-
No. 1831. } LAGA, corps politique et dûment incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la dite cité de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de PRUDENT DESAUTELES, gentleman, de la paroisse du Sault au Récollet, dans le district de Montréal, et L. L. MAILLET, écuyer, avocat, de la cité et du district de Montréal, et A. LAROSE, gentleman, du même lieu, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à L. L. Maillet, l'un des dits défendeurs, l'immeuble suivant, savoir :

Les terres et tenements mentionnés dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit, savoir :

Un morceau de terre ou emplacement situé en la municipalité du village incorporé d'Hochelaga, dans la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, faisant partie du lot numéro quatre-vingt (80), des plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, comprenant cent cinquante pieds de large par cent soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Moreau, en profondeur par partie du numéro cent quarante-huit (148), des dits plan et livre de renvoi officiels ; d'un côté par le numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197), de la subdivision officielle du dit lot numéro quatre-vingt (80), et du côté nord-ouest par le numéro cent quatre-vingt quinze (195), de la dite subdivision officielle du dit lot numéro quatre-vingt (80)—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mai courant.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 7 mai 1884. 1271 2
[Première publication, 10 mai 1884.]

forenoon. The said writ returnable the fourth day of June next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 13th May, 1884. 1304
[First published, 17th May, 1884.]

VENTITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } MELVIN SMITH, of the
No. 2162. } City and district of Montreal, gentleman, Plaintiff ; against the lands and tenements of WILLIAM KELLY, of the village of Campbellford, in the Province of Ontario, trader, Defendant.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows, to wit :

A lot of land situate and being in the town of Longueuil, county of Chambly, district of Montreal ; bounded in front by Saint Thomas street, known and designated on the official plan and book of reference of the said town, under number one hundred and sixty four (164), of said plan—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the SECOND day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs, risks and charges of John Kelly, of the town of Longueuil, gentleman, the former adjudicataire. The said writ returnable on the sixth day of June next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 14th May, 1884. 1316
[First published, 17th May, 1884.]

VENTITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE BANK OF HOCHE-
No. 1831. } LAGA, a body politic and duly incorporated having its principal place of business in the said city of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of PRUDENT DESAUTELES, gentleman, of the parish of Sault au Récollet, in the district of Montreal, and L. L. MAILLET, esquire, advocate, of the city and district of Montreal, and A. LAROSE, gentleman, of the same place, Defendants.

Seized as belonging to L. L. Maillet, one of the said Defendants, the following immoveable property, to wit :

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows, to wit :

A parcel of land or emplacement situate in the municipality of the incorporated village of Hochelaga, in the parish of the *Nativité de la Sainte-Vierge*, in the district of Montreal, forming part of lot number eighty (80), on the official plan and book of reference for the said incorporated village of Hochelaga, comprising one hundred and fifty feet in width by one hundred and seventy five feet in depth, more or less ; bounded in front by Moreau street, in depth by a portion of number one hundred and forty eight (148), on said official plan and book of reference, on one side by number one hundred and ninety seven (197), of the official subdivision of lot number eighty (80), to the north west side by number one hundred and ninety five (195), of the said official subdivision of said lot number eighty (80)—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of MAY instant, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of May instant.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 7th May, 1884. 1272
[First published, 10th May, 1884.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **R**ICHARD LATHAM, des
No. 1270. } cité et district de
Montréal, marchand, Demandeur; contre les
terres et tenements de DAME ANN KENNEDY,
des cité et district de Montréal, épouse séparée
de biens par sentence judiciaire, dûment exécutée
suivant la loi, de Joseph Cloran, du même lieu,
boulangier, et le dit Joseph Cloran, afin d'autoriser
sa dite épouse aux fins des présentes, Défende-
resse.

Deux lots de terre ou emplacements contigus,
sis et situés dans le Fief Nazareth, dans le faubourg
Sainte-Anne, communément appelé Griffintown,
en la cité de Montréal, connus et désignés sur un
certain plan d'une partie du dit Fief, demeurant
de record au bureau de E. Guy, écuyer, notaire
public, comme lot numéros cent sept et cent
huit (107-108), contenant chacun quarante-sept
pieds de largeur sur soixante et douze pieds sur
la ligne de côté sud-est du dit lot numéro 107, et
cent pieds de profondeur sur la ligne de côté sud-
ouest du dit lot No. 108, le tout plus ou moins,
mesure française; bornés en front par la rue
McCord, en arrière par le lot No. 106, apparte-
nant au dit Fief, d'un côté au sud-est par la rue
William, et de l'autre côté par la propriété de
Charles S. Rodier ou ses représentants—avec les
âtisses sus-érigées.

Les dits deux lots de terre connus et désignés
aux plan et livre de renvoi officiels pour le quar-
tier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, sous
le numéro officiel douze cent soixante et dix neuf,
(1279), avec toutes les appartenances. Le dit lot de
terre No. 1279 sujet à la charge du paiement d'une
rente annuelle foncière, perpétuelle et non racheta-
ble de cinq louis, quatorze schellings et huit
deniers courant, ou vingt-deux piastres et quatre-
vingt-treize centins et un tiers, payables le pre-
mier jour du mois de mai de chaque année aux
héritiers et représentants légaux de feu l'honora-
ble John Samuel McCord, jusqu'au vingt-neu-
vième jour de septembre dix-huit cent quatre-
vingt-dix, et ensuite aux Dames de l'Hotel Dieu
de Montréal, (Les Religieuses Sœurs Hospitalières
de Saint-Joseph de l'Hotel Dieu de Montréal),
administratrices de la propriété des Pauvres du dit
Hotel Dieu de Montréal, maintenant, et à leurs
successeurs pour toujours.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de
Montréal, le TRENTIEME jour de MAI prochain,
à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rap-
portable le onzième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 26 mars 1884. 919 3
[Première publication, 29 mars 1884.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **D**A M E PHILOMENE
No. 1025. } PETIT dit LALUMIERE,
de la ville de Longueuil, épouse de Joseph Wil-
liam Crevier, manufacturier, dûment autorisée à
l'effet des présentes par la Cour Supérieure,
Demanderesse; contre les terres et tenements
de JOSEPH WILLIAM CREVIER, manufacturier,
de la ville de Longueuil, dans le district de Mon-
tréal, Défendeur.

Un lot de terre situé en la ville de Longueuil,
district de Montréal, de la contenance de cent
cinquante pieds de front sur trois cent vingt
pieds de profondeur, plus ou moins; borné en
front par la rue Saint-Charles, en profondeur par
la rue Longueuil, du côté nord-est par la rue
Avenue Guilbault, et de l'autre côté partie par
Pierre Labonté, Jean Benoit et Antoine Brais,—
avec une maison, une grange et une bâtisse en

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **R**ICHARD LATHAM, of
No. 1270. } the city and district of
Montreal, merchant, Plaintiff; against the lands
and tenements of DAME ANN KENNEDY, of
the city and district of Montreal, wife separated as
to property by sentence judiciaire, duly executed
according to law, from Joseph Cloran, of the
same place, baker, and the said Joseph Cloran
for the purpose of authorizing his said wife to the
effect of these presents, Defendant.

Two lots of land or emplacement, contiguous
to one another and situate, lying and being in the
Fief Nazareth, in the Saint Ann's suburb, com-
monly called Griffintown, in the city of Montreal,
known and distinguished by a certain plan of part
of said Fief, remaining of record in the office of
E. Guy, esquire, notary public, as lot numbers one
hundred and seven and one hundred and eight
(107-108), containing each forty seven feet in
breadth by seventy two feet in the south east side
line of said lot number 107, and one hundred feet
in depth in the south west side line of said lot
No. 108, the whole more or less, french measure;
bounded in front by McCord street, in rear by lot
No. 106, belonging to the said Fief, on one side
to the south east by William street, and on the
other side by property belonging to Charles S.
Rodier or his representatives—with the buildings
thereon erected.

The said two lots of land known and distin-
guished upon the official plan and in the book of
reference for the Saint Ann's ward, of the said
city of Montreal, by the official number twelve
hundred and seventy nine (1279), with all the
appurtenances thereon or thereunto belonging.
Subject to la charge said lot of land No. 1279, to
the payment of the annual, perpetual and unre-
deemable ground rent, *rente annuelle foncière per-
pétuelle et non rachetable* of five pounds, fourteen
shillings and eight pence currency, or twenty two
dollars and ninety three and one third cents,
payable on the first day of the month of May, in
each and every year to the heirs and legal re-
presentatives of the late Honorable John Samuel
McCord, until the twenty ninth day of September,
eighteen hundred and ninety, and afterwards to
the Ladies of the Hotel Dieu of Montreal, (Les
Religieuses Sœurs Hospitalières de Saint Joseph
de l'Hotel Dieu de Montreal), administratrices
of the property of the Poor of the said Hotel
Dieu de Montreal, for the time being their succes-
sors and assigns forever.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the THIRTIETH day of MAY next, at TEN of
the clock in the forenoon. The said writ return-
able on the eleventh day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 26th March, 1884. 920
[First published, 29th March, 1884.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **D**A M E PHILOMENE
No. 1025. } PETIT dit LALUMIERE,
of the town of Longueuil, wife of Joseph William
Crevier, manufacturer, duly authorized for the
purpose of these presents by the Superior Court,
Plaintiff; against the lands and tenements of
JOSEPH WILLIAM CREVIER, manufacturer, of
the town of Longueuil, in the district of Montreal,
Defendant.

A lot of land situate in the town of Longueuil,
district of Montreal, containing one hundred and
fifty feet in front by three hundred and twenty
feet in depth, more or less; bounded in front by
Saint Charles street, in depth by Longueuil street,
on the north east side by Guilbault Avenue street,
and on the other side partly by Pierre Labonté,
Jean Benoit and Antoine Brais—with a house, barn
and a wooden building used as a manufactory,

bois servant de manufacture, y compris un engin et deux bouilloires y attachés; le dit lot de terre connu et désigné sous le numéro deux cent un (201), sur les plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil, maintenant appelé la ville de Longueuil.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le VINGT ET UNIEME jour de JUN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 16 avril 1884. 1073 2
[Première publication, 19 avril 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } ANTOINE G. LORD,
No. 2241. } A courtier, de la cité et
du district de Montréal, Demandeur; contre les
terres et tenements de ROBERT NICHOLSON,
de la cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Cunégonde, district de Montréal, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro cinq cent soixante et six (566); borné en front par la rue Workman—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIEME jour de JUN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 16 avril 1884. 1071 2
[Première publication, 19 avril 1884.]

FIERI FACIAS

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONTREAL,
No. 2153. } L corps politique et dument
incorporé, ayant son principal bureau et
places d'affaires en la cité et district de Montréal,
Demanderesse; contre les terres et tènement
de Dame CATHERINE JANE HICKEY,
d'Ottawa, en la province d'Ontario, épouse dument
séparée de biens de John Ramsay Fleming,
du même lieu, Conseil de la Reine, et le dit JOHN
RAMSAY FLEMING, afin d'autoriser et assister
sa dite épouse aux fins des présentes, Défendeurs.

Un lot ou emplacement situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, étant le numéro sept cent quatorze (No. 714), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, préparés pour les fins d'enregistrement; borné en front par la rue Sanguinet—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour de JUN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 16 avril 1884. 1075 2
[Première publication, 19 avril 1884.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LES SYNDICS DU CHE-
No. 198. } MIN A BARRIERE DE
MONTREAL, corps politique et dument incorporé,
ayant leur principal bureau et place d'affaires en
la cité de Montréal, principaux défendeurs et
demandeurs en garantie, Demandeurs; contre
les terres et tenements de ROBERT McDONALD,
des cité et district de Montréal, cultivateur, Dé-
fendeur en garantie.

including an engine and two boilers attached thereto; the said lot of land known and designated under number two hundred and one (201), on the official plan and book of reference of the village of Longueuil, now called the town of Longueuil.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 16th April, 1884. 1074
[First published, 19th April, 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } ANTOINE G. LORD,
No. 2241. } A broker, of the city and
district of Montreal, Plaintiff; against the lands
and tenements of ROBERT NICHOLSON, of the
city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Sainte-Cunégonde, district of Montreal, forming heretofore part of the parish of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, under number five hundred and sixty six (566); bounded in front by Workman street with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 16th April, 1884. 1072
[First published, 19th April, 1884.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MONTREAL,
No. 2153. } a body politic and corporate
duly incorporated, having its chief office and
place of business in the city and district of Montreal,
Plaintiffs; against the lands and tenements
of Dame CATHERINE JANE HICKEY, of Ottawa,
in the province of Ontario, wife duly separated
as to property of John Ramsay Fleming, of the same
place, Queen's Council, and the said JOHN
RAMSAY FLEMING, for the purpose of authorizing
and assisting his said wife in the present
suit, Defendant.

A certain lot or emplacement situate in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, being number seven hundred and fourteen (No. 714), of the official plan and book of reference of said ward, prepared for registration purposes; bounded in front by Sanguinet street—with buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of June next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 16th April, 1884. 1076
[First published, 19th April, 1884.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUSTEES OF THE
No. 198. } MONTREAL TURNPIKE
ROAD, a body politic and corporate duly incorporated,
and having its head office and principal place
of business, in the city of Montreal, principal
defendant and plaintiff en garantie, Plaintiffs;
against the lands and tenements of ROBERT
McDONALD, of the city and district of Montreal,
farmer, defendant en garantie.

La moitié indivise d'un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Gabriel de Montréal, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal; bornée en front par la rue Wellington, connu et désigné aux plans et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro trois mille cent quarante neuf (3149), du dit plan—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif
Bureau du Shérif, 865 3
Montréal, 19 mars 1884.
[Première publication, 22 mars 1884.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } PATRICK MULRONEY, de
No. 1476. } la cité de Québec, machi-
niste; contre JAMES WATTERS, du même lieu,
journalier, à savoir:

Le No. 1865, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante-sept pieds six pouces de front sur environ cent neuf pieds de profondeur; borné au sud par la rue Saint-Valier, au nord par le No. 1862, et au nord-est par le No. 1863, du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juillet prochain.

J. B. AMYOT, Député Shérif.
Québec, 15 mai 1884. 1319
[Première publication, 17 mai 1884.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } AMABLE CARON, de la
No. 957. } paroisse de Saint-Joseph
de Lévis, rentier, contre GEORGE DESLAU-
RIERS, du même lieu, journalier, à savoir:

Le No. 97, du cadastre officiel du village de Lauzon, étant un lot de terre ou emplacement situé au premier rang de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, contenant quarante cinq pied de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, plus ou moins; borné au sud-ouest à la rue Saint-Etienne, au sud à André Théberge, au nord à James Neville—avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

A la charge d'une rente annuelle de six piastres, payable le premier mai au dit Amable Caron.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Joseph de Lévis, le VINGT ET

The undivided half of a lot of land situate in the parish of Saint Gabriel of Montreal, forming heretofore part of the parish of Montreal; bounded in front by Wellington street, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Montreal, under number three thousand one hundred and forty nine (3149), of said plan—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, 866
Montreal, 19th March, 1884.
[First published, 22nd March, 1884.]

Sheriff's Sales—Québec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } PATRICK MULRONEY, of
No. 1476. } the city of Québec, machi-
nist; against JAMES WATTERS, of the same
place, laborer, to wit:

No. 1865, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Québec, being an emplacement of forty seven feet six inches in front by about one hundred and nine feet in depth; bounded towards the south by Saint Valier street, towards the north by No. 1862, and towards the north east by No. 1863, of said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty second day of July next.

J. B. AMYOT, Deputy Sheriff.
Québec, 15th May, 1884. 1320
[First published, 17th May, 1884.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } AMABLE CARON, of the
No. 957. } parish of Saint Joseph de
Lévis, gentleman, living upon his income; against
GEORGE DESLAURIERS, of the same place,
laborer, to wit:

No. 97, of the official cadastre of the village of Lauzon, being a lot of land or emplacement situate in the first range of the parish of Saint Joseph de Lévis, containing forty five feet in front by ninety feet in depth, more or less; bounded to the south west by Saint Etienne street, to the south by André Théberge, to the north by James Neville—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the charge of an annual rent of six dollars, payable on the first of May, to the said Amable Caron.

To be sold at the parochial church door of Saint Joseph de Lévis, on the TWENTY FIRST

UNIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 15 mai 1884 Député Shérif.
[Première publication, 17 mai 1884.] 1325

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JEAN-BAPTISTE ARTHUR
No. 1404. } TOUSSAINT, de la cité
de Québec, district de Québec, marchand; contre GEORGE SIMARD, de la cité de Québec, district de Québec, marchand, à savoir :

1° Un sixième indivis du lot No. 2837, du cadastre officiel du quartier du Palais, de la cité de Québec, étant un emplacement situé coin des rues Buade et Port Dauphin, dans le fief Notre-Dame, contenant cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf pieds anglais en superficie — avec bâtisses.

2° Un sixième indivis de la partie sud du lot No. 2004, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un lot de terre situé entre la rue Saint-Paul et la rue Saint-André; borné à l'est au No. 2005, et à l'ouest au No. 2003, du dit cadastre—avec bâtisses et moulins à vapeur pour broyer le plâtre.

3° Un sixième indivis du No. 2004, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un lot de terre situé entre la rue Saint-André et le No. 2006, du dit cadastre; borné à l'est au No. 2005, et à l'ouest au No. 2003, du dit cadastre—avec bâtisses, quais, etc.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 15 mai 1884. Député Shérif.
[Première publication, 17 mai 1884.] 1327

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA BANQUE NATIONALE,
No. 1541. } corps politique et incorporé, établi et ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec; contre JEAN LECOURET BARRAS, du village de Bienville, à savoir :

1° Le No. 18, du cadastre officiel du quartier de Lauzon, ville de Lévis, étant un lot de terre ou emplacement situé au nord de la rue Commerciale, contenant environ cinquante pieds de front plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir de la dite rue Commerciale jusqu'à la cime du cap en arrière; borné en front vers le sud par la dite rue Commerciale, en arrière vers le nord par la cime du cap, d'un côté vers le nord-est par John Sutcliff, et de l'autre côté vers le sud-ouest par Thomas Fraser—avec deux maisons et un hangard dessus érigés, circonstances et dépendances.

2° Le lot No. 113, du cadastre officiel pour le village de Bienville, étant un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Saint-Dominique, contenant cent un pieds de front sur soixante-huit pieds de profondeur; borné à l'ouest par la rue Barras, en arrière à Alfred Barras, par devant à Marcel Lapointe—avec maison et hangard dessus érigés, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'août prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 15 mai 1884. Député Shérif.
[Première publication, 17 mai 1884.] 1321

day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 15th May, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 17th May, 1884.] 1326

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JEAN-BAPTISTE ARTHUR
No. 1404. } TOUSSAINT, of the city
and district of Quebec, merchant; against GEORGE SIMARD, of the city and district of Quebec, merchant, to wit :

1° An undivided sixth of lot No. 2837, of the official cadastre of Palace ward, of the city of Quebec, being an emplacement situate on the corner of Buade and Port Dauphin streets, in the fief Notre Dame, containing five thousand seven hundred and eighty nine english feet in superficies—with buildings.

2. An undivided sixth of the south part of lot No. 2004, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Quebec, being a lot of land situate between Saint Paul and Saint André streets; bounded to the east by No. 2005, and to the west by No. 2003, of said cadastre—with buildings and a steam mill for crushing plaster.

3° An undivided sixth of No. 2004, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Quebec, being a lot of land situate between Saint André street and No. 2006, of said cadastre; bounded to the east by No. 2005, and to the west by No. 2003, of said cadastre—with buildings wharf, &c.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of August next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 15th May, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 17th May, 1884.] 1328

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } LA BANQUE NATIONALE,
No. 1541. } a body politic and incorporate, established and having its chief business office in the city of Québec; against JEAN LECOURET BARRAS, of the village of Bienville, to wit :

1° No. 18, of the official cadastre of Lauzon ward, town of Lévis, being a lot of land or emplacement situate to the north of Commercial street, containing about fifty feet in front, more or less, by the depth whatever there may be from the said Commercial street to the summit of the cape in rear; bounded in front towards the south by the said Commercial street, in rear towards the north by the summit of the cape, on one side towards the north east by John Sutcliff, and on the other side towards the south west by Thomas Fraser—with two houses and a shed thereon erected, circumstances and dependencies.

2° Lot No. 113, of the official cadastre for the village of Bienville, being a lot of land or emplacement situate on Saint Dominique street, containing one hundred and one feet in front by sixty eight feet in depth; bounded to the west by Barras street, in rear by Alfred Barras, in front by Marcel Lapointe—with house and shed thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Notre Dame de la Victoire, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of August next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 15th May, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 17th May, 1884.] 1322

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **A**MABLE CARON, de la
No. 955. } paroisse de Saint-Joseph
de Lévis, rentier ; contre MAGLOIRE GUAY, du
même lieu, journalier, à savoir :

1° Le No. 80, du cadastre officiel du village de Lauzon, étant un lot de terre ou emplacement situé au premier rang de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, contenant quatre-vingt pieds de front sur cinquante pieds de profondeur ; borné à l'ouest à la rue Saint-Etienne, au sud à la rue Saint-Magloire—avec maison dessus érigée, circonstances et dépendances ; à la charge d'une rente annuelle de six piastres, payable au premier novembre au dit Amable Caron.

2° Le No. 85, du cadastre officiel du village de Lauzon, étant un lot de terre ou emplacement situé au premier rang de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, contenant quarante-sept pieds de front sur quarante-sept pieds de profondeur ; borné au sud à David Bouchard, au nord-est à Amable Caron—avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances ; à la charge d'une rente annuelle de six piastres, payable au premier novembre au dit Amable Caron.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Saint-Joseph de Lévis, le VINGT ET UNIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 15 mai 1884. Député Shérif.
[Première publication, 17 mai 1884.] 1323

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **L**A CORPORATION DE LA
No. 750. } CITE DE QUEBEC ;
contre JOSEPH SOULARD et DAME ADELINÉ
VALLIERE, son épouse, par lui autorisée, tous
deux de la cité de Québec, à savoir :

Le lot No. 3267, du cadastre officiel du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, de quarante-deux pieds et sept pouces de front sur la rue Sainte-Claire, sur soixante et cinq pieds et trois pouces de profondeur ; borné au sud par le No. 3218, et au nord par le No. 3268—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet à une rente annuelle de huit piastres, payable à C. Tessier et autre, le premier de mai.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SIXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 20 mars 1884. Député Shérif.
[Première publication, 22 mars 1884.] 889 3

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **M**AGLOIRE DUBÉ, de la
No. 556. } paroisse de Saint-Agapit,
marchand, épicier ; contre PIERRE NARCISSE
CAUCHON, de la paroisse de Saint-Giles, marchand de bois, à savoir :

Le numéro 5, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Giles, étant un circuit de terre situé du côté sud du chemin de fer de Québec à Richmond, de forme irrégulière, contenant une superficie de 1707 arpents et 84 perches—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Giles, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

ALLEYN & PAQUET,
Québec, 17 avril 1884. Shérifs.
[Première publication, 19 avril 1884.] 1093 2

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **A**MABLE CARON, of the
No. 955. } parish of Saint Joseph
de Lévis, gentleman, living upon his income ;
against MAGLOIRE GUAY, of the same place,
laborer, to wit :

1° No. 80, of the official cadastre of the village of Lauzon, being a lot of land or emplacement situate in the first range of the parish of Saint Joseph de Lévis, containing eighty feet in front by fifty feet in depth ; bounded to the west by Saint Etienne street, to the south by Saint Magloire street—with a house thereon erected, circumstances and dependencies ; subject to the charge of an annual rent of six dollars, payable on the first of November to the said Amable Caron.

2° No. 85, of the official cadastre of the village of Lauzon, being a lot of land or emplacement situate in the first range of the parish of Saint Joseph de Lévis, containing forty seven feet in front by forty seven feet in depth ; bounded to the south by David Bouchard, to the north east by Amable Caron—with a house thereon erected, circumstances and dependencies ; subject to an annual rent of six dollars, payable on the first November, to the said Amable Caron.

To be sold at the parochial church door of Saint Joseph de Lévis, on the TWENTY FIRST day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 15th May, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 17th May, 1884.] 1324

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **T**HE CORPORATION OF
No. 750. } THE CITY OF QUEBEC ;
against JOSEPH SOULARD and DAME ADE-
LINE VALLIERE, his wife, by him authorized,
both of the city of Quebec, to wit :

Lot No. 3267, of the official cadastre of Saint John's ward, in the city of Quebec, of forty two feet and seven inches in front on Sainte Claire street, by sixty five feet and three inches in depth ; bounded to the south by No. 3218, and to the north by No. 3268—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to an annual rent of eight dollars, payable to C. Tessier, and others, on the first of May.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY SIXTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of June next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 20th March, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd March, 1884.] 890

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Quebec, to wit : } **M**AGLOIRE DUBÉ, of the
No. 556. } parish of Saint Agapit,
grocer ; against PIERRE NARCISSE CAUCHON,
of the parish of Saint Giles, lumber merchant, to
wit :

Number 5, of the official cadastre of the parish of Saint Giles, being a circuit of land situate on the south side of the Quebec and Richmond Railway, of irregular outline, containing an area of 1707 arpents and 84 perches—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Giles, on the TWENTIETH day JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

ALLEYN & PAQUET,
Quebec, 17th April, 1884. Sheriffs.
[First published, 19th April, 1884.] 1094

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } JOHN INGLIS ET CHARLES
No. 605. } PICARD, tous deux de la
cité de Montréal, marchands et importateurs, y
faisant affaires comme tels en société sous les
nom et raison de Inglis, Picard & Cie.; contre
LOUIS EDMOND GUAY ET LOUIS E. BENONI
GUAY, tous deux de la cité de Québec, bijoutiers
et horlogers, y faisant affaires comme tels en
société, sous les nom et raison de L. E. Guay & Fils,
conjointement et individuellement, à savoir :

Saisi comme appartenant à Louis Edmond
Guay, un des défendeurs.

No. 624, du cadastre officiel du quartier Saint-
Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement
contenant treize cent trente pieds anglais en
superficie, situé sur le côté ouest de la rue du
Pont; borné à l'est à la dite rue du Pont, à l'ouest
au No. 625, au nord au No. 626, et au sud au
No. 710, du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain,
à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable
le trentième jour de juin prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Québec, 7 avril 1884. Shérifs.
[Première publication, 19 avril 1884.] 1089 2

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } JOHN HENRY JONES,
No. 582. } WILLIAM THOMAS
LIFFITON ET FREDERICK CUMBERBATCH
CHANDLER, tous de la cité de Montréal, mar-
chands et importateurs, y faisant affaires comme
tels en société, sous les nom et raison de John H.
Jones & Cie; contre L. EDMOND GUAY ET L.
E. BENONI GUAY, tous deux de la cité de
Québec, bijoutiers et horlogers, y faisant affaires
comme tels en société sous les nom et raison de
L. E. Guay & Fils, conjointement et individuel-
lement, à savoir :

Saisi comme appartenant à L. Edmond Guay,
un des défendeurs.

Le No. 707, du cadastre officiel du quartier
Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un empla-
cement contenant cinq mille cent trente-cinq
pieds anglais en superficie, et situé sur le côté
nord de la rue de la Reine; borné au sud à la
dite rue de la Reine, au nord au No. 631, à l'est
aux Nos. 708 et 631, à l'ouest aux Nos. 641, 642
et 706, du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain,
à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable
le trentième jour de juin prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Québec, 17 avril 1884. Shérifs.
[Première publication, 19 avril 1884.] 1091 2

FIERI FACIAS.

Circuit of Quebec.

Quebec, to wit: } JOHN INGLIS AND CHARLES
No. 605. } PICARD, both of the city of
Montreal, merchants and importers, trading there
as such in co-partnership under the firm name of
Inglis, Picard & Co; against LOUIS EDMOND
GUAY AND LOUIS E. BENONI GUAY, both of the
city of Quebec, jewellers and watchmakers, trad-
ing there as such in co-partnership, under the firm
name of L. E. Guay & Son, jointly and severally, to
wit :

Seized as belonging to Louis Edmond Guay, one
of the defendants.

No. 624, of the official cadastre of Saint Roch's
ward, of the city of Quebec, being an amplace-
ment containing thirteen hundred and thirty
english feet in superficies, situate on the west side
of du Pont street; bounded to the east by the
said du Pont street, to the west by No. 625, to the
north by No. 626, and to the south by No. 710, of
the said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec,
on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the thirtieth day of June next.

ALLEYN & PAQUET,

Quebec, 17th April, 1884. Sheriffs.
[First published, 19th April, 1884.] 1090

FIERI FACIAS.

Circuit of Quebec.

Quebec, to wit: } JOHN HENRY JONES,
No. 582. } WILLIAM THOMAS LIF-
FITON AND FREDERICK CUMBERBATCH
CHANDLER, all of the city of Montreal, mar-
chants and importers, trading there as such in
co-partnership under the firm name of John H.
Jones & Co.; against L. EDMOND GUAY AND
L. E. BENONI GUAY, both of the city of Quebec,
jewellers and watchmakers, trading there as such
in co-partnership, under the firm name of L. E.
Guay & Son, jointly and severally, to wit :

Seized as belonging to L. Edmond Guay, one of
the Defendants.

No. 707, of the official cadastre of Saint Roch's
ward, of the city of Quebec, being an emplace-
ment containing five thousand one hundred and
thirty five english feet in superficies, and situate
on the north side of Queen street; bounded to
the south by the said Queen street, to the north
by No. 631, to the east by Nos. 708 and 631, to the
west by Nos. 641, 642 and 706, of the said cadastre
—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec,
on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the thirtieth day of June next.

ALLEYN & PAQUET,

Quebec, 17th April, 1884. Sheriffs.
[First published, 19th April, 1884.] 1092

Ventes par le Shérif.—St-François

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HERITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus au temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu
de mentionner dans son certificat, en vertu de
l'article 700 du code de procédure civile du Bas
Canada sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du sousigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the
undermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the Registrar is
not bound to include in his certificate under
article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower
Canada, are hereby required to make them known
according to law. All oppositions *afin d'annuler*,
afin de distraire, *afin de charge* or other oppositions
to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,
are required to be filed with the undersigned,
at his office, previous to the fifteen days next
preceding the day of sale; oppositions *afin de
conserver* may be filed at any time within six day
next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Saint-François, à savoir : } **SETH FIELD BALL,**
No. 806. } du canton de

Stanstead, en le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements de **DAME HARRIET CHAMBERLIN**, du même lieu, veuve de feu Timothy Lee Terril, en son vivant, du dit canton de Stanstead, décédé, ès qualités, et autres, Défendeurs, à savoir :

Le lot numéro deux cent cinquante-cinq (255), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier centre de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François; borné en front par la continuation de la rue Wellington jusqu'au Pont Magog, en la dite cité de Sherbrooke.

Pour être vendu en mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 14 mai 1884. 1813
[Première publication, 17 mai 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Saint Francis, to wit: } **SETH FIELD BALL,** of
No. 806. } the township of Stan-

stead, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of **DAME HARRIET CHAMBERLIN**, of the same place, widow of the late Timothy Lee Terrill, in his lifetime, of said township of Stanstead, deceased *es-qualitè* and others, Defendants, to wit:

The lot number two hundred and fifty five (255), on the cadastral plan and book of reference for the Centre ward of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis; bounded in front by the continuation of Wellington street to the Magog Bridge, in said city of Sherbrooke.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 14th May, 1884. 1314
[First published, 17th May, 1884.]

Ventes par le Shérif—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés sont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Canada,

Province de Québec, } **THE DUNDEE MORT-**
District de Montréal, } **GAGE AND TRUST**
à savoir: No. 2319. } **INVESTMENT COM-**
} **PANY** (limited), of Dun-
} *Sainte-Scholastique.* } *dee*, in Scotland, corpora-

tion dûment incorporée sous les lois du Parlement de la Grande Bretagne et d'Irlande, et autorisée à faire des affaires dans la Puissance du Canada, et y ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre **JAMAS BROCK CUSHING**, du township de Chatham, dans le comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, écuyer, Défendeur.

1. Les lots un et deux, dans la première concession de "Block C," dans le township de Chatham, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, contenant environ cent soixante acres de terre plus ou moins,—avec un magasin en pierre, un moulin à scie, un moulin à farine, remises, hangars à grains et autres bâtisses et dépendances, aussi une maison de ferme, granges et autres bâtisses pour la ferme sus-érigées; les dits lots connus et désignés au plan et livre de renvoi officiels du dit township de Chatham, comme les lots numéros trois cent trente-six (336), trois cent trente-sept (337), trois cent trente-huit (338), trois cent quarante (340), trois cent quarante-deux (342), trois cent quarante-quatre (344), et trois cent quarante-cinq (345); sujets néanmoins aux réserves suivantes :

1. Cette partie du chemin de fer de Carillon et

Sheriff's Sales—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court for Lower Canada.

Canada,

Province of Québec, } **THE DUNDEE MORT-**
District of Montréal, } **GAGE AND TRUST**
to wit: No. 2319. } **INVESTMENT COM-**
} **PANY**, (limited), of Dun-
} *Sainte-Scholastique.* } *dee*, in Scotland, a corpora-

tion legally incorporated under the laws of the Parliament of Great Britain and Ireland, and authorized to do business in the Dominion of Canada, and having its chief place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against **JAMES BROCK CUSHING**, of the township of Chatham, in the county of Argenteuil, in the district of Terrebonne, esquire, Defendant.

1. Lots one and two, in the first concession of "Block C," in the township of Chatham, county of Argenteuil, district of Terrebonne, containing about one hundred and sixty acres of land, more or less—with a stone warehouse, saw mill, grist mill, coach-houses, grain sheds and other buildings and dependencies, also a farm house, barns and other farm buildings thereon erected; the said lots known and designated on the official plan and book of reference of said township of Chatham, as lots numbers three hundred and thirty six (336), three hundred and thirty seven (337), three hundred and thirty eight (338), three hundred and forty (340), three hundred and forty two (342), three hundred and forty four (344), and three hundred and forty five (345); subject however to the following reserves :

1. That portion of the Carillon and Grenville

Grenville, de quatre-vingt-dix pieds de largeur, qui traverse les dits lots.

2. Cette partie de terre et dépendances connue et appelée sous le nom de "The Homestead," sur le lot numéro deux, dans la dite première concession de "Block C," comprenant un morceau de terre et jardin situé sur les côtés nord et sud du chemin de la Reine; borné au nord par l'autre partie du lot numéro deux, présentement marquée par la clôture du devant de la cour de la grange, et continuant en ligne depuis le coin nord-ouest de la clôture du jardin jusqu'à ce qu'elle frappe le "Drill Shed"; à l'est par la clôture est du jardin depuis le coin sud-est de la cour de la dite grange, au sud à une ligne droite, à l'ouest à l'arrière ou côté nord de la remise ou hangard; de là à l'ouest au coin nord-ouest du dit hangard et par le dit hangard et le chemin conduisant à la traverse de la Rivière Ottawa, au sud par la partie restante du dit lot numéro deux à la clôture sur le sommet de la première côte vis-à-vis ce qu'on appelle "la remise au charbon," et à l'ouest par le "Drill Shed"; cette partie du dit lot numéro deux appartenant à une boutique de forgeron, à l'ouest de la clôture du jardin et partie du lot numéro trois avoisinant. Les dits terrains sujets aux droits de passages et autres droits réservés en faveur de la propriété "Homestead" par les exécuteurs du testament de feu Lemuel Cushing, dans l'acte de vente et transport par eux à Charles Cushing, devant M^{re}. J. S. Hunter, notaire, le quatre février mil huit cent soixante et dix-huit.

3. Le lot de terre occupé par le "Drill Shed" ayant soixante pieds de front par cent vingt pieds de profondeur, et étant le numéro trois cent quarante et un 341, des plan et livre de renvoi officiels du dit township de Chatham, et aussi la fromagerie appartenant à Thomas Ross, écr., et le terrain occupé par la dite fromagerie sur le dit lot numéro deux.

2. La moitié sud du lot numéro un, dans la seconde concession du dit township de Chatham, contenant cent acres de terre plus ou moins, et maintenant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du dit township de Chatham, sous le numéro quatre cent cinquante-quatre 454; tous les dits lots numéros trois cent trente-six 336, trois cent trente-sept 337, trois cent trente-huit 338, trois cent quarante 340, trois cent quarante-deux 342, trois cent quarante-quatre 344, trois cent quarante-cinq 345, dans la dite première concession, et le lot numéro quatre cent cinquante-quatre 454, dans la dite seconde concession du dit township de Chatham, formant un emplacement ou une terre.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, district de Terrebonne, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain 1884.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 14 mai 1884. 1309
[Première publication, 17 mai 1884.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire

railway, being ninety feet wide, which crosses the said lots.

2. That portion of land and dependencies, known and called "The Homestead," on the lot number two, in the said first concession of "Block C," comprising a parcel of land and garden situate on the north and south sides of the Queen's road; bounded to the north by the other part of lot number two, now marked by the fence, in front of the barn yard, and continuing in a line from the north west corner of the garden fence to the "Drill Shed," to the east by the fence east of the garden from the south east corner of said barn yard, to the south by a straight line, to the west in rear or north side of the coach house or shed; thence to the west by the north west corner of said shed, and by the said shed and the road leading to the crossing on the river Ottawa, to the south by the remaining portion of said lot number two by the fence on the top of the first hill opposite what is called "la remise au charbon," and to the west by the "Drill Shed"; this portion of said lot number two, belonging to a blacksmith's shop, to the west of the garden fence, and part of the adjoining lot number three. The said lands subject to the right of passage and other rights reserved in favor of the "Homestead" property by the testamentary executors of the late Lemuel Cushing, in the deed of sale and transfer by them to Charles Cushing, before M^{re}. J. S. Hunter, notary, on the fourth of February, one thousand eight hundred and seventy eight.

3. The lot of land occupied as the "Drill Shed," having sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth, and being number three hundred and forty one 341, on the official plan and book of reference of the said township of Chatham, and also the cheese-dairy belonging to Thomas Ross, Esq., and the land occupied by the said cheese-dairy, on the said lot number two.

2. The south half of lot number one, in the second concession of the said township of Chatham, containing one hundred acres of land, more or less, and now known and designated on the official plan and book of reference of the said township of Chatham, under number four hundred and fifty four; all the said lots numbers three hundred and thirty six 336, three hundred and thirty seven 337, three hundred and thirty eight 338, three hundred and forty 340, three hundred and forty two 342, three hundred and forty four 344, three hundred and forty five 345, in the said first concession, and lot number four hundred and fifty four 454, in the said second concession of the said township of Chatham, forming an emplacement or a piece land.

To be sold at the registry office of the county of Argenteuil, at Lachute, district of Terrebonne, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of July next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 14th May, 1884. 1310
[First published, 17th May, 1884.]

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*

connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; ces oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } CHARLES JOSEPH
No. 839. } MARCHILDON,
Demandeur; contre ALFRED LAFOND, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Sainte Sophie de Lévrard, faisant ci-devant partie de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, dans le cinquième rang de la paroisse de Sainte-Sophie de Lévrard, ci-devant neuvième rang de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Saint Pierre les Becquets, par le numéro sept cent quatre-vingt-trois (783).

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Sophie de Lévrard, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 14 mai 1884. 1311
[Première publication, 17 mai 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir : } GERALD E. HART,
No. 415. } des cité et district
de Montréal, gérant d'assurance, Demandeur; vs
Delle. MIRIAM HADLEY HART, des cité et district
de Montréal, fille majeure et usant de ses
droits, en sa qualité de seule héritière sous bénéfice
d'inventaire de feu George Ezekiel Hart, en
son vivant, des cité et district de Trois-Rivières,
écuyer, notaire public, Défendresse.

Comme appartenant à la dite Défendresse en sa qualité de seule héritière, sous bénéfice d'inventaire du dit feu George Ezekiel Hart les immeubles suivants, savoir :

1. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-ouest de la rue du Platon, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro sept cent sept (707)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un neuvième indivis d'un terrain situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Des Forges, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par les numéros sept cent soixante et quinze et sept cent soixante et seize (775 et 776)—avec deux cottages en brique dessus érigés, circonstances et dépendances.

3. Un lot de terre situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro cinq cent trente-cinq (535).

4. Un lot de terre situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud de la rue Saint-Philippe, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro quatre cent soixante et quatorze (474).

5. Un cinquième indivis d'une terre située en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-ouest de la rivière Saint-Maurice, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'en-

afin de distraire, afin de charge or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } CHARLES JOSEPH
No. 839. } MARCHILDON,
Plaintiff; against ALFRED LAFOND, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Sophie de Lévrard, forming heretofore part of the parish of Saint Pierre les Becquets, in the fifth range of the parish of Sainte Sophie de Lévrard, heretofore the ninth range of the parish of Saint Pierre les Becquets, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Nicolet, for the said parish of Saint Pierre les Becquets, by number seven hundred and eighty three (783).

To be sold at the church door of the parish of Sainte Sophie de Lévrard, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th May, 1884. 1312
[First published, 17th May, 1884]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Three Rivers, to wit : } GERALD E. HART, of
No. 415. } the city and district
of Montreal, insurance manager, Plaintiff; against
MISS MIRIAM HADLEY HART, of the city and
district of Montreal, spinster, and using and enjoying
her rights, *filie majeure et usant de ses droits*,
in her quality of sole heiress under benefit of
inventory of the late George Ezekiel Hart, in his
lifetime, of the city and district of Three Rivers,
esquire, notary public, Defendant.

As belonging to the said Plaintiff in her quality of sole heiress, under benefit of inventory of the said late George Ezekiel Hart, the following immoveable property, to wit :

1. An emplacement situate in the city of Three Rivers, on the south west side of Platon street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, under number seven hundred and seven (707)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The undivided ninth of a piece of land situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Des Forges street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, by numbers seven hundred and seventy five and seven hundred and seventy six (775 and 776)—with two brick cottages thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot of land situate in the city of Three Rivers, on the north side of Notre Dame street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, under number five hundred and thirty five (535).

4. A lot of land situate in the city of Three Rivers, on the south side of Saint Philippe street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, under number four hundred and seventy four (474).

5. An undivided fifth of a piece of land situate in the city of Three Rivers, on the south west side of the river Saint Maurice, known and designated on the official plan and book of reference of the

registrement de la cité des Trois Rivières, sous le numéro onze cent vingt (1120)—avec les bâtieses dessus érigées, circonstances et dépendances.

6. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Maurice, sur le côté nord-est de la Rivière Saint-Maurice, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Maurice, par les numéros cinq cent douze (512), cinq cent treize (513) et cinq cent quatorze (514),

7. La moitié nord-ouest d'un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-ouest de la rue du Platon, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro sept cent sept A (707 A)—avec les bâtieses dessus construites, circonstances et dépendances.

8. Certains emplacements situés en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud de la rue Notre-Dame, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par les numéros cinq cent cinquante deux (552), cinq cent cinquante trois (553), cinq cent cinquante quatre (554), cinq cent cinquante cinq (555), cinq cent cinquante six (556), cinq cent cinquante sept (557), cinq cent cinquante huit (558), cinq cent cinquante neuf (559), cinq cent soixante (560), cinq cent soixante et un (561), cinq cent soixante et deux (562), cinq cent soixante et trois (563), et cinq cent soixante et cinq (565).

9. Un terrain situé en la cité des Trois Rivières, au bout de la rue Des Champs, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro onze cent trente (1130).

Pour être vendus, savoir : les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, sept, huit et neuf, en mon bureau, en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-TROISIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin; et le numéro six, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Maurice, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juillet prochain.

CHARLES DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif
Trois-Rivières, 16 avril 1884. 1077 2
[Première publication, 19 avril 1884.]

registration cadastre of the city of Three Rivers, under number eleven hundred and twenty (1120), —with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

6. A lot of land situate in the parish of Saint-Maurice, on the north east side of the River Saint-Maurice, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint-Maurice, by numbers five hundred and twelve (512), five hundred and thirteen (513) and five hundred and fourteen (514).

7. The north west half of an emplacement situate in the city of Three Rivers, on the south west side of Platon street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, under number seven hundred and seven A (707 A)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

8. Certain emplacements situate in the city of Three Rivers, on the south side of Notre-Dame street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, by numbers five hundred and fifty two (552), five hundred and fifty three (553), five hundred and fifty four (554), five hundred and fifty five (555), five hundred and fifty six (556), five hundred and fifty seven (557), five hundred and fifty eight (558), five hundred and fifty nine (559), five hundred and sixty (560), five hundred and sixty one (561), five hundred and sixty two (562), five hundred and sixty three (563) and five hundred and sixty five (565).

9. A piece of land situate in the city of Three Rivers, at the end of Des Champs street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, under number eleven hundred and thirty (1130).

To be sold, to wit : numbers one, two, three, four, five, seven, eight and nine, at my office, in the city of Three Rivers, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon; and number six, at the parochial church door of the parish of Saint-Maurice, on the TWENTY FOURTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of July next.

CHARLES DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 16th April, 1884. 1078
[First published, 19th April, 1884.]